

des fruits dans Québec comme dans la Colombie-Anglaise, mais dans quelques régions de mon comté, on se livre à la production des fruits sur une vaste échelle. Je comprends bien qu'en ayant un ministre de l'Agriculture de la Colombie-Anglaise nous devions y contribuer pour quelque chose, mais nous avons au moins droit à notre part sur ce sujet.

M. CHISHOLM: En examinant le rapport de l'auditeur général, je trouve les noms d'un certain nombre de personnes qui travaillent dans un comté, en vertu de la loi pour la destruction des insectes et des fléaux. Est-ce que ce crédit devrait être compris sous cette rubrique?

M. le PRESIDENT: L'article a été adopté; cependant, s'il l'a été en l'absence de l'honorable député, il obtiendra peut-être la permission de poser une question à ce sujet, avec l'assentiment unanime de la Chambre.

M. CHISHOLM: A la page A-18 du rapport de l'auditeur général, volume 1er, je relève les noms de dix ou douze fonctionnaires qui accomplissent évidemment le même travail dans un seul comté. Je remarque entre autres le nom d'un monsieur Baker, de Middleton, Nouvelle-Ecosse. Je désirerais savoir quelles sont les fonctions que remplissent ces fonctionnaires.

L'hon. M. TOLMIE: Les fonctionnaires en question sont occupés, en exécution de la loi sur les insectes nuisibles, à s'enquérir des ravages qu'exercent les diverses variétés d'insectes nuisibles à l'agriculture, tels que le taupin, le ver à choux, le cul-doré, le ver à bourgeon d'épinettes, la chenille processionnaire, parasites nuisibles aux navets et autres plantes-racines, ainsi que tous les insectes nuisibles, que j'ai énumérés cet après-midi. L'honorable député pourra lire tous ces détails au complet demain, dans le compte-rendu officiel des débats.

M. CHISHOLM: Quelles aptitudes particulières ces fonctionnaires possèdent-ils pour ce genre de travail? Est-ce que l'endroit où ils sont domiciliés a quelque chose à faire avec leur nomination?

L'hon. M. TOLMIE: Certains de ces inspecteurs sont des élèves de nos collègues agricoles. Ils entrent d'abord dans la carrière à titre d'adjoints ou inspecteurs provisoires; or, étant donné qu'ils travaillent sous la direction d'experts en cette matière, de la sorte ils acquièrent les qualités requises pour remplir les fonctions d'inspecteurs permanent.

M. CHISHOLM: Est-ce que ces inspecteurs adressent des rapport au département?

L'hon. M. TOLMIE: Certainement; chaque inspecteur est tenu d'envoyer des rapports ou département à intervalles réguliers.

M. CHISHOLM: Je tiens à savoir comment il se fait que dix ou douze inspecteurs sont nommés dans un comté, tandis qu'il n'y en a pas un seul dans plusieurs circonscriptions. Ces insectes nuisibles infestent-ils particulièrement les comtés où ces inspecteurs sont stationnés?

L'hon. M. TOLMIE: Si mon honorable ami veut bien prendre la peine de jeter un coup d'œil sur le bilan des frais de voyage de ces fonctionnaires, il se rendra compte que leurs travaux s'étendent à plus qu'un comté. Il se peut que les fonctionnaires en question viennent tous du même comté; cependant je n'en sais rien. Une seule chose me préoccupe, c'est que ces inspecteurs aient les aptitudes requises et qu'ils rendent des services satisfaisants au département. Ils sont censés aller partout où le département juge à propos de les envoyer. En effet, lorsque le département retient les services de ces inspecteurs, il est entendu, règle générale, qu'ils sont susceptibles d'aller habiter n'importe quelle région du pays où leurs services peuvent être demandés. Au cas où une sérieuse épidémie se déclarerait, nous avons le droit de les envoyer partout, de la Colombie-Anglaise aux Provinces maritimes.

M. CHISHOLM: Ces inspecteurs sont-ils nommés par la commission du service civil?

L'hon. M. TOLMIE: Oui.

M. CHISHOLM: Mon honorable ami (M. Duff) a cité une liste de noms de fonctionnaires, si je me rappelle bien, qui sont tous stationnés dans le même comté.

M. DUFF: Dans deux comtés.

M. CHISHOLM: Je suis surpris de voir que tous ces fonctionnaires soient stationnés dans ce comté; certains inspecteurs coûtent jusqu'à \$3,700 au pays et la majeure partie de cette somme est imputable au compte des frais de tournée. Il est assez extraordinaire que tous ces inspecteurs soient particulièrement choisis dans un seul comté et qu'ils consacrent la majeure partie de leur temps à cette même circonscription.

Quelques DEPUTES: Quel comté?

M. CHISHOLM: Que mes honorables amis consultent le rapport de l'auditeur général et ils le sauront. Il n'est pas juste que la population du reste du pays soit